

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 14 minut. soir, Omnibus.
4 — 11 — — Express.
4 — 11 — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

1 heure 59 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 11 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront complés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous trouvons un article extrêmement curieux sur les deux principaux auteurs de l'attentat dans le *Birmingham Daily Press*. Nous le reproduisons textuellement ; il prouve de la façon la plus positive, que tous les détails de l'exécution de l'attentat, ont été arrêtés sur le sol anglais, entre Orsini et Pierri, lesquels, abusant de l'hospitalité britannique tant vantée, ont librement préparé, sans qu'on ait exercé sur eux la moindre surveillance, la scène de désolation et de meurtre du 14 janvier. Le récit de la feuille de Birmingham est l'acte d'accusation le plus écrasant pour la tolérance déplorable de la police anglaise. Nous n'avons rien à ajouter aux révélations qui suivent :

« M. Pierri a résidé pendant un certain temps à Birmingham, premièrement dans Broad-Street ; puis dans Bath-Row. Durant son séjour, il a été professeur de langues ; c'est une profession qu'adoptent fréquemment les exilés politiques ; parce qu'elle est tout à la fois honorable et utile. C'en est une que peuvent facilement suivre des hommes peu accoutumés au travail, et dans laquelle les personnes bienveillantes sont toujours bien aises de les favoriser. Il fut présenté à plusieurs familles respectables de cette ville, et pendant le temps qu'il y a résidé, il a fait plus d'une visite au continent. C'était en Prusse qu'il se rendait habituellement. Nous ne pouvons dire si, en ces occasions, ses passeports étaient visés à Birmingham ou non. Pour expliquer le motif de ces visites, il disait avoir été appelé à donner des leçons dans des familles nobles.

« Quant à un autre épisode principal de la tragédie, on se rappellera que M. Félix Orsini vint à Birmingham, en juin dernier, et qu'il y donna une séance littéraire dans la salle des concerts. Il arriva en Angleterre, muni des plus hautes recommandations. Il avait été victime de la tyrannie de l'Autriche et jeté dans les prisons autrichiennes d'où il s'était miraculeusement échappé. En résumé, comme patriote de bonne famille, de mœurs irréprochables et d'un extérieur distingué, il trouva ici ce qu'il semblait mériter, un accueil honorable et bienveillant. On devait trouver assez naturel qu'Orsini et Pierri fussent intimement liés. Ils étaient tous deux

des exilés politiques et tous deux avaient souffert pour la cause de leur pays. Nous avons à peine besoin de dire que le Felice Orsini de la salle des séances littéraires et le comte Orsini de la rue Lepelletier, ne sont qu'une seule et même personne.

« La première apparition de M. Orsini, en juin, fut publiquement annoncée, et nos lecteurs s'en souviendront, nous n'en doutons pas. Il n'en a pas été ainsi toutefois d'une seconde visite qu'il a faite il y a quinze jours. Il la faisait personnellement à M. Pierri, et très-peu de personnes, ici, ont été informées de sa présence. Ils ont eu tous deux de longues conférences, et Pierri s'adressa bientôt après à M. Collis, vice-consul de France à Birmingham, pour lui faire viser un passe-port pour la France. Informé que la personne qui s'adressait à lui avait résidé plusieurs années dans la ville ; il fit droit à sa demande. Il fut prié ensuite d'en faire autant pour la Prusse, mais il refusa en alléguant quelque motif. Pierri demanda alors le timbre belge, mais M. Collis n'était point autorisé à l'apposer, et renvoya Pierri à M. Everitte, vice-consul belge, qui rendit le passe-port valable pour la Belgique, et nous savons que c'est par ce pays que Pierri est entré en France. On nous a insinué que non-seulement les conspirateurs s'étaient rencontrés ici, mais encore que quelques-uns des projectiles y avaient été fabriqués : sur ce point cependant nous ne pouvons parler avec certitude. Du reste, il est hors de doute que les mesures relatives au complot ont été prises définitivement à Birmingham. »

Et la police anglaise n'a rien vu, rien entendu, rien compris, malgré ces pérégrinations, ces conciliabules, ces fabrications d'instruments de mort et ces démarches compromettantes ! Certes, il ne faut jamais accuser à la légère ; mais, nous le demandons, ne reste-t-il pas évident pour tous que si l'administration anglaise est si peu propre à surveiller les réfugiés auxquels elle donne asile, c'est bien le moins qu'elle se décide, en les chassant de son territoire, à répudier avec eux toute solidarité. — Havas.

Le *Morning-Post*, du 20 janvier, traite ainsi la question des réfugiés en Angleterre :

« Dans ce moment, il est de la plus haute impor-

tance que le public de notre pays comprenne clairement que la couronne, en vertu de la prérogative royale, indépendamment de toute loi, a le pouvoir d'ordonner à des étrangers de sortir du royaume. Sur ce point, la prérogative royale a été définie et limitée en 1793 par un acte du parlement, ainsi qu'en 1826, à propos d'une motion de Robert Peel.

« Sans doute, dans un cas où la prérogative royale ne s'est jamais, dans ces derniers temps, exercée sans se conformer à certaines lois existantes, le parlement verrait avec une jalousie fort naturelle la prérogative royale exercée par l'autorité seule de la couronne. S'il est nécessaire de conférer à un ministre d'Etat la faculté d'expulsion des étrangers de notre sol, il vaudrait mieux remettre en vigueur une loi sur les étrangers ; ce serait plus simple, plus convenable, moins de nature à provoquer de l'opposition, que d'essayer de raviver une prérogative dont l'exercice a été restreint et modifié par le parlement.

« Il est d'usage, aujourd'hui, de comparer l'Angleterre à Rome, de dire qu'elle fournit un asile aux malheureux de toutes les nations et que ses lois ne doivent pas être modifiées sur la demande d'une puissance étrangère. La nation anglaise ne veut pas refuser un asile aux infortunés ; elle n'entend pas se soumettre à un ordre, motivé même par le crime le plus grave ; mais sa sympathie ne pourra jamais se porter sur ces pervers qui, dans une sécurité relative, complotent et conspirent contre la vie d'un souverain étranger, le puissant et fidèle allié de l'Angleterre. Le pays aimerait mieux voir s'exercer la prérogative royale ou promulguer une nouvelle loi concernant les étrangers, que d'entendre dire de la capitale dans laquelle Orsini et ses complices ont préparé leur crime, ce qu'en a dit le poète :

Londres, patrie universelle des victimes infortunées,
L'égout commun de Paris et de Rome,
Contrainte par la fortune et par un destin irrésistible,
Aspire la lie de tous les pays corrompus.

« Que l'Angleterre continue à être un refuge pour les malheureux et les innocents des autres pays, mais que son sol ne soit pas flétri par la présence de ces bravi politiques ; qui prostituent avec une criminelle lâcheté le droit d'asile, et se rendent indignes de la protection de ces lois que les Anglais en-

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

ÉPILOGUE. — LES DEUX SOEURS.

(Suite.)

Michaëla se mit à la regarder en silence, puis se rapprochant d'elle :

— Ah ! oui, dit-elle d'une voix profondément attendrie, elle est bien malheureuse.

Et lui prenant la main :

— Bianca ! dit-elle. — Ma sœur !...

Bianca se jeta dans ses bras, et, pendant quelques instants, on n'entendit plus que les sanglots des deux sœurs qui se confondaient. Bramante se tenait immobile et muet dans un coin, les laissant savourer la douceur amère d'unir les angoisses et les désolations de leur âme.

Lorsque après ce premier élan de douleur et d'effusion fraternelle les deux sœurs retrouvèrent enfin un peu de calme, Bianca se mit à contempler Michaëla, et la baisant tendrement au front :

— Que vous être belle ! ma sœur, lui dit-elle, et comme je comprends bien maintenant qu'il n'ait pu m'aimer après vous avoir vue ! — Nous avons grandi ensemble, côte à côte, dit Michaëla, courant tout le jour par la montagne, partageant les mêmes joies et les mé-

mes fatigues ; voilà pourquoi son cœur était tout à moi et ne pouvait être à une autre. — Et maintenant, dit Bramante avec énergie, n'ayons plus un moment de relâche que nous ne l'ayons tiré des griffes de ces enragés vautours. J'ai pour moi la force et le courage ; vous avez l'innocence et la pureté ; nous défendrons la cause du juste ; et quand Satan lui-même, à la tête de ses légions cornues...

Puis, s'apercevant qu'il effrayait les deux jeunes filles, le capitaine reprit d'un ton plus calme :

Ne vous effarouchez pas, donces et saintes colombes que vous êtes ; dans notre langage de soldat, voyez-vous, c'est une façon de dire que le bon Dieu est avec nous. — Dieu ! ah ! oui, Dieu doit seconder nos efforts, s'écria Michaëla en regardant sa sœur et en pressant sa main avec force. Mais, dites, Bramante, quel moyen allez-vous tenter ? — C'est à la princesse Bianca que vous devez adresser cette question, Signora, car ses inspirations partent de son cœur, et ce qui vient d'une telle source est toujours ce qu'il y a de mieux.

Michaëla interrogea Bianca du regard.

— Le moyen auquel j'ai pensé, dit Bianca, est tout pacifique et tout simple. Quelque douleur, quelque supplice que je doive éprouver à accuser mon père, je déclarerai moi-même que cette lettre dont on s'est fait une

arme contre Carmagnola et qui est devenue sa condamnation, n'est autre chose qu'une ruse odieuse imaginée par le duc de Milan contre son ancien général, et dont j'ai été complice malgré moi. Je dirai tout, j'expliquerai tout.... ce sera l'opprobre de mon père, peut-être, mais ce sera le salut d'un innocent. — Oh ! mais, s'écria, Michaëla, les yeux étincelants d'espoir, ils ne pourront se refuser à l'évidence d'une pareille preuve ! — Espérons-le, dit froidement Bramante. Mais la nuit est déjà avancée ; je vous laisse. Tâchez de prendre quelque repos. Au point du jour, dans quelques heures, je reviendrai prendre la signora Bianca.

Il sortit laissant les deux sœurs ensemble.

II.

Le soleil dardait ses rayons sur les toits de Venise quand Bramante se présenta chez les deux jeunes filles. Il s'aperçut qu'elles n'avaient même pas pris une heure de repos, et ne s'en étonna point ; elles avaient tant de choses à se dire, tant de secrets à se révéler, tant d'encouragements, tant de consolations à se prodiguer mutuellement ! — Signora, dit-il à Bianca, nous allons nous rendre chez le doge ; mais il serait bon, avant de partir, que vous voulussiez bien mettre par écrit la déclaration qui atteste l'innocence de Carmagnola.

tourent d'un si juste respect, d'un si invincible attachement. »

Le *Morning-Chronicle*, consacre également un article à cette question. Nous lisons dans ce journal :

« Il y a dans notre pays des écrivains qui ne peuvent parler de la France sans se laisser aller à leur malheureuse manie d'en donner une idée fautive. Nous croyons que les gens qui, même par insinuation, agissent ainsi, rendent odieuse au public en général les coutumes de l'Angleterre autrefois l'objet de l'admiration générale. Si l'on consultait demain l'Angleterre, si un vote avait lieu, la grande majorité de la nation se prononcerait pour qu'on établît une ligne de démarcation entre les assassins et les exilés honorables. La grande majorité de la nation anglaise n'aurait nulle objection à ce que des individus comme Pianori, Orsini, Piéri fussent privés des privilèges que nous accordons aux réfugiés politiques. »

« Le langage de M. le comte de Morny et des autres hauts fonctionnaires ne témoigne nullement d'un désir de s'immiscer dans notre administration intérieure. Il y a quelque temps, un complot a eu lieu contre la vie de l'empereur Napoléon : il a été prouvé, à cette occasion, que les coupables, avaient grandement abusé du privilège que leur accordait la loi anglaise, et que c'était à Londres qu'avaient été élaborées leurs machinations infernales. »

« Quand de pareilles révélations ont été publiées, le gouvernement anglais n'avait-il pas un devoir d'humanité à remplir ? Si nous permettons au crime de grandir sur notre sol, nous ne devons pas l'autoriser à se répandre à l'étranger. C'est de ce côté-ci du détroit que doit partir le remède. Car nous sommes en ce moment aux yeux de l'Europe sous un jour fort peu honorable. Ce n'est point que nous ayons la moindre sympathie pour les auteurs de pareils attentats ; nous agissons ainsi uniquement par une sorte d'orgueil national pour soutenir certains dogmes qui nous sont particuliers. »

« Quiconque a suivi la carrière de l'Empereur Napoléon ne supposera pas que Sa Majesté ait l'intention d'adresser au gouvernement de ce pays une demande qui soit de nature à froisser les susceptibilités de l'Angleterre. Néanmoins nous croyons qu'il faudra agir avec circonspection et avec une grande réserve. Dans la pratique, il n'y a rien de difficile à cela, et nous pouvons parfaitement protéger l'innocent, tout en poursuivant sans réserve les coupables. »

On écrit de Francfort, le 16 janvier :

« Le rapport sur les griefs des deux duchés de Holstein et Lauenbourg contre le gouvernement danois a été déposé dans la séance d'hier par la commission de sept membres nommés par la diète, le 5 novembre dernier. La rédaction de ce document a donc exigé plus de deux mois et demi de travail. Tous les membres de la diète ont réclamé une copie du document pour l'adresser à leurs gouvernements respectifs ; ceux-ci devront encore donner à leur plénipotentiaire leurs instructions définitives, avant que l'assemblée puisse, en connaissance de cause, prendre quelques résolutions, pour les signifier au gouvernement danois, soit comme corps politique et souverain de la diète germanique, soit par l'intermédiaire des deux grandes puissances allemandes. »

« Le président de l'assemblée n'a pu fixer le jour

où les discussions sur le rapport de la commission pourront commencer dans le sein de la diète ; il faut qu'au préalable chaque plénipotentiaire se trouve nanti des dernières instructions de la cour qu'il représente. » — Havas.

Les détails sur l'attentat peuvent être considérés comme épuisés et les honteuses biographies des auteurs de ce forfait sont à peu près complètement divulguées, cependant nous trouvons encore dans *la Patrie* quelques renseignements nouveaux sur l'aspect de l'horrible scène dont les esprits sont à tant de titres préoccupés :

« La première voiture contenait, comme on le sait, le chambellan de service, et, par suite d'un encombrement ou de toute autre cause qui n'a pas encore été éclaircie, le cocher qui avait ralenti ses chevaux, les fouetta et put arriver sans encombre sous la voûte. Une seconde plus tard, la voiture impériale allait s'engager dans le même passage, et les augustes personnes qu'elle contenait n'auraient rien eu à redouter ; mais, en cet instant même, la première détonation retentit et les deux chevaux tombèrent, l'un tué sur place et l'autre grièvement blessé. Le timon se brisa sur le mur, à gauche de la porte, et la voiture fut arrêtée. Les valets de pied reçurent plusieurs atteintes, et l'un d'eux se foula le pied en tombant. »

« Pendant ce temps, les chevaux de l'escorte effrayés par le bruit des explosions s'étaient emportés, et l'officier commandant était entraîné jusque dans la rue Rossini, suivi de ses hommes qui ne pouvaient maîtriser leurs montures : ce fut là peut-être le salut de Leurs Majestés, car cette charge involontaire débaya la place et la rue de ce côté et refoula la multitude. Le détachement put exécuter bientôt un à-gauche et revint se former sur la place, couvrant la voiture impériale. Cependant M. de Las, chambellan de service, avait ouvert lui-même la portière de la voiture au bruit des explosions et se précipitait au-devant de Leurs Majestés. L'Empereur eut assez de peine à sortir ; il lui fallut passer devant l'Impératrice assise à droite. M. de Las, en voyant le visage de Sa Majesté couvert de sang et les traces de projectiles qui avaient troué son chapeau sur les bords de la calotte, tendit ses bras pour recevoir Sa Majesté ; l'Empereur, qui avait conservé son sang-froid, dit alors : « Mais, mon cher, veuillez donc abaisser le marche-pied, si vous voulez que je descende. » L'Impératrice fort émue descendit à son tour.

« Quant au général Roguet, quoique blessé d'une manière douloureuse, il ne fit entendre aucune plainte, et ce fut le sang qu'il perdait qui fit apercevoir de sa blessure. En ce moment, on voyait auprès de la voiture impériale, M. Hébert, le brigadier de police Alessandri, une foule de fonctionnaires, de militaires et d'agents, presque tous atteints, criant : *Vive l'Empereur !* »

« L'Empereur et l'Impératrice, entourés ou plutôt portés par la foule des personnes de leur suite, des gens de leur maison non atteints, montèrent le grand escalier, où ils furent reçus par le directeur de l'Opéra. Entrés dans leur loge, Leurs Majestés réparèrent le désordre de leurs vêtements, firent disparaître le sang dont elles étaient couvertes ; en même temps, elles s'informaient du nombre et de l'état des personnes atteintes par l'explosion.

dans une vaste pièce dont les murs, couverts de tableaux des plus grands maîtres, des Titien, des Tintoret, des Paul Véronèse, étalaient à l'œil émerveillé toutes les magnificences de l'art. Mais ces œuvres sublimes dévoilaient en vain leurs éclatantes beautés aux regards de Bramante et de Bianca : la jeune fille était absorbée dans des pensées trop navrantes pour accorder un coup-d'œil aux plus beaux chefs-d'œuvre, et quant à Bramante, la plus piètre enseigne de cabaret, fût-ce même celle du *Blond Phœbus*, avait de tout temps beaucoup plus souri à son imagination que les peintures les plus savantes et les plus achevées.

Après quelques instants d'attente, une porte s'ouvrit et un vieillard entra. Bramante reconnut le doge Francesco Foscari, que nos lecteurs n'ont encore aperçu que deux fois, à cette séance du sénat où Carmagnola, fugitif et proscrit, avait trouvé moyen de s'introduire furtivement, et le jour de l'arrestation du comte. C'était un homme de moyenne taille, dont l'œil noir et pénétrant attestait encore une grande vigueur d'esprit ; ses traits austères, ornés d'une barbe grise courte et touffue, annonçaient à la fois une grande noblesse de caractère et une prudence qui pouvait aller jusqu'à la dissimulation. Cette dernière expression était due sans doute à la lutte sourde et haineuse qui de tout temps existait entre les

« Pourquoi, s'écria l'Empereur, après les premiers transports, pourquoi faut-il qu'il y ait tant de victimes. — C'est alors que l'Impératrice jusqu'alors en proie à un trouble et à une émotion bien concevables, recouvrant toute son énergie, et d'un ton de résolution vraiment héroïque, s'écria : « Venez, Sire, venez, montrons à ces lâches que nous n'avons pas peur. » — Et Sa Majesté fit quelques pas pour entraîner l'Empereur et descendre près des blessés. On retint Leurs Majestés. Le spectacle commença au milieu des plus vives acclamations. On sait le reste. »

L'instruction relative au complot du 14 janvier est à peu près terminée. Les accusés ont été confrontés déjà plusieurs fois. Rudio a fait des aveux à peu près complets.

On dit au palais que l'affaire sera jugée vers le 8 ou le 10 février. M. le premier président Delangle présidera, dit-on, les débats et M. Chaix-d'Est-ANGE, procureur général, prendra, ajoute-t-on, la parole.

L'état de M. Lanet est beaucoup plus satisfaisant, et tout fait espérer maintenant une prompte et complète guérison. — Havas.

EXTÉRIEUR.

MEXIQUE. — Voici le programme du nouveau régime que le coup d'État du 17 décembre vient de faire au Mexique :

I. — A partir de cette date, la constitution de 1857 cessera d'être en vigueur dans la république.

II. — Le vote unanime du peuple, donné librement, qui a choisi S. Exc. le président Don Ignacio Comonfort pour magistrat suprême de la république, doit être respecté ; celui-ci continuera donc à être investi du commandement suprême, avec tous les pouvoirs nécessaires pour pacifier la nation, en activer le progrès et contrôler les différentes branches de l'administration publique.

III. — Trois mois après l'adoption de ce plan par les États, la personne chargée du pouvoir exécutif convoquera un congrès extraordinaire, dont la seule mission sera de rédiger une constitution en harmonie avec le vœu de la nation, et sauvegardant les vrais intérêts du peuple. Ladite constitution, avant d'être promulguée, sera soumise au vote des habitants de la république.

IV. — Après avoir reçu la sanction de ce vote, elle sera publiée, et immédiatement le congrès passera une loi pourvoyant à l'élection d'un président constitutionnel de la république. Si la dite constitution n'était pas approuvée par la majorité des habitants de la république, elle serait revue, afin de la rendre conforme à la majorité.

V. — Pendant le travail de la constitution, S. Exc. le président nommera un conseil, composé d'un membre principal et un substitut par chaque État, lequel conseil aura les attributions que définira une loi spéciale.

VI. — Toutes les autorités qui ne seconderont pas ce plan, seront déclarées déchues de leurs fonctions.

Ce programme prendra, dans l'histoire des révolutions et contre-révolutions mexicaines, le titre de Plan de Tacubaya, de la ville d'où il est daté. (Constitutionnel.)

HERZEGOVINE. — Il paraît que l'insurrection n'est pas encore complètement étouffée dans l'Herzegovine.

Michaëla donna à sa sœur ce qu'il fallait pour écrire, et Bianca relata fidèlement les faits, ajoutant à la fin qu'elle était prête, si on le voulait, à paraître devant le sénat et à répéter, la main sur l'Évangile, tout ce que contenait cet écrit.

Et maintenant, Signora, dit Bramante, partons ; nous n'avons pas une minute à perdre.

Les deux sœurs s'embrassèrent en pleurant.

— Va, chère sœur, dit Michaëla ; moi, je vous attends tous deux ici. Hélas ! quelle parole me direz-vous au retour ? Je frémis d'y songer. — Espérons, ma sœur, répondit la princesse, dont les yeux étincelaient d'énergie ; ces sénateurs sont cruels, mais ils sont hommes, ils sont juges ; ils n'oseront braver la colère de Dieu, le jugement de la postérité, en livrant au bourreau un homme dont l'innocence leur sera si clairement prouvée. — Que Dieu, et saint Hilarion, mon patron, vous entendent, Signora, dit Bramante en regardant le ciel. Nous avons affaire à forte et rusée partie. Enfin, tentons l'entreprise résolument, avec confiance.... Si nous échouons par là, nous verrons d'un autre côté... Oh ! s'il ne fallait que quelques bons coups d'épée !...

Ils partirent, montèrent dans une gongole qui les attendait à quelques pas, et dix minutes après ils pénétraient dans le palais des doges. Ils furent introduits

doges et les membres du Conseil des Dix, et à la nécessité où le mettait cette animosité dangereuse de voiler sans cesse avec le plus grand soin ses pensées et ses projets.

Bramante et Bianca s'inclinèrent à son approche. Le doge leur jeta à tous deux un regard rapide, puis les engageant du geste à s'asseoir, et s'asseyant lui-même en face d'eux :

— Parlez, dit-il ; que me voulez-vous ? — Monseigneur le doge, répondit Bramante, le sénat de Venise a la réputation d'être sévère dans ses sentences, plus sévère même qu'il ne le devrait. Mais moi, qui suis un franc soldat et qui ai la faiblesse de croire à la franchise en toutes choses, je veux croire que l'équité dicte toujours ses arrêts, et que si parfois il lui est arrivé de condamner un innocent, c'est que les lumières lui ont manqué et que toutes les apparences se sont réunies pour égayer sa justice. Mais alors, nul n'en doute, il a dû déplorer amèrement que les preuves qui attestaient l'innocence du malheureux injustement condamné ne fussent pas arrivées à temps pour empêcher la plus cruelle, la plus déplorable de toutes les erreurs.

Jamais Bramante n'avait enfanté une si longue période. Il essaya une grosse goutte de sueur qui lui tombait du front.

vine; nous lisons dans la *Gazette de Voss*, sous la date du 15 janvier :

On mande de l'Herzégovine que les Turcs ont abandonné le fort de Sutorina, et se sont réfugiés sur le territoire autrichien près de Castelnuovo en Dalmatie. Sutorina est occupée par les rebelles auxquels se sont joints 1,000 Monténégrins, malgré les ordres, contraires, dit-on, du prince Danilo. Les troupes envoyées par le pacha de Mostar avaient été forcées de se retirer et les rebelles avaient reçu récemment le 3, à Raguse, la nouvelle que plusieurs régiments réguliers s'avançaient vers l'Herzégovine pour comprimer la rébellion. La frontière autrichienne est fortement surveillée. Toutes les troupes disponibles de Zara ont été expédiées à Raguse. On a également embarqué des troupes à Trieste pour renforcer les garnisons de Dalmatie.

Une lettre adressée, le 16, de la même capitale, à la *Gazette de Cologne*, mande que les insurgés de l'Herzégovine se sont dispersés, et que les Turcs ont réoccupé le fort de la Sutorina.

PORTUGAL. — On écrit de Lisbonne le 15 janvier. Le contrat de mariage de Don Pedro avec la princesse Stéphanie de Hohenzollern a été approuvé hier dans une séance secrète de la Chambre des députés. La Chambre a également voté sans discussion l'adresse en réponse au discours du trône. L'adresse paraît devoir soulever des débats dans la Chambre haute. — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 22 janvier. — Une dépêche officielle donnant des nouvelles de Calcutta, du 25 décembre, annonce que le colonel Scaton, qui opère à Delhi, a battu, le 11 et le 13 novembre, les rebelles et leur a pris Guinergie et Putalem, après leur avoir tué 750 hommes et pris 41 canons, en n'éprouvant lui-même qu'une perte insignifiante.

La communication entre Bombay et Calcutta était rétablie.

A Hong-Kong, le 16 décembre, lord Elgin avait envoyé un ultimatum à Yeh, gouverneur de Canton. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Ville de Saumur.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés que les engagements volontaires sont ouverts pour :

1^o Corps français.

Les corps de la garde impériale; les régiments d'infanterie de ligne; les bataillons de chasseurs à pied; les régiments de zouaves, de carabiniers, de cuirassiers, de dragons, de lanciers, de chasseurs, de hussards, de chasseurs d'Afrique, d'artillerie; les compagnies d'armuriers; les régiments du génie; les compagnies d'ouvriers du génie; les détachements d'infirmiers militaires; la 2^e section d'ouvriers d'administration.

2^o Corps étrangers.

Le 1^{er} régiment étranger.

Les jeunes soldats disponibles de la classe de 1856 pourront être admis à devancer leur mise en activité.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 22 janvier 1858.

Le Maire, RAGULDEAU, adjoint.

RÉSUMÉ MÉTÉOROLOGIQUE DE L'ANNÉE 1857.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant l'année 1857, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 15 juillet, le thermomètre centigrade étant monté à 34 degrés 3 dixièmes au-dessus de zéro; le plus grand froid a été observé les 5 et 6 février, le thermomètre étant descendu à 3 degrés 7 dixièmes au-dessous de zéro, c'est-à-dire au-dessous du point où la glace commence à fondre; la température moyenne de l'année est + 13 degrés 790.

Le baromètre a atteint sa plus grande hauteur le 8 décembre, étant monté à 775 millimètres; son plus grand abaissement, qui est 730 millimètres 3 dixièmes, a été observé le 12 janvier, et sa hauteur moyenne est 756 millimètres 70.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 232 fois, nuageux 509 et couvert 354; total 1095.

Pendant l'année, il y a eu 86 jours de beau temps et 32 de très-beau temps, il n'y a eu que 125 jours de pluie, qui ont donné 484 millimètres 9 dixièmes d'eau ou 484 litres 9 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 51 fois, nord-nord-est 15, nord-est 75, est-nord-est 53, est 80, est-sud-est 28, sud-est 42, sud-sud-est 16, sud 50, sud-sud-ouest 25, sud-ouest 75, ouest-sud-ouest 41, ouest 79, ouest nord-ouest 24, nord-ouest 56, et nord 20; total 730.

Vent moyen 119, vent fort 24, grand vent 4, tempête 1, neige 10, grêle 4, gelée blanche 26, brouillard 30, brouée 12, orage 2, tonnerre 11, éclairs 6, halo 11, verglas 4 et grezil 4.

La plus grande hauteur des eaux de la Loire a été observée le 17 janvier où elles ont monté à 4 mètres 12 centimètres au-dessus de l'étiage, au Pont-Cessart; et elles sont descendues à 11 centimètres au-dessous de l'étiage, les 14, 16 et 17 août; mais cette dernière mesure n'est pas d'une exactitude rigoureuse, parce que la présence des grèves empêchait l'eau de bien prendre son niveau vis-à-vis l'échelle du pont.

Saumur, le 13 janvier 1858.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 janvier.

NAISSANCES. — 5, Céline-Marie-Antoinette-Pauline Godet, rue du Port-Cigogne; — 6, Jean-Alphonse Houteman, rue St-Nicolas; — 9, Adélaïde Peray, rue de la Chouetterie; — 11, Léon-Arthur Chaloppin, rue Beaurepaire; — Louis-Emile Gobelet, rue Braud; — 12, Virginie Gabellard, rue de Fenet; — 13, Edouard Peancon, rue de la Reine-Cécile; — Ernestide-Jules Calendras, rue Duplessis-Mornay.

MARIAGES. — 5, Pierre Vendredy, portier-consigne au Château, a épousé Clarisse Brazille, couturière, tous deux de Saumur; — 7, Lucien Déhon, serrurier, a épousé Louise Sigonneau, ouvrière, tous deux de Saumur; — 11, Victor Pointeau, cordonnier, a épousé Louise Bouchard, modiste, tous deux de Saumur; — 13, Alexandre Chevallier, chargeur, a épousé Joséphine Daveau, domestique, tous deux de Saumur; — 14, Jacques Raimbault, marchand de chiffons, a épousé Jeanne-Marie Souchet, marchande de sardines, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Charles-Joseph Gillet, 9 mois, rue St-Nicolas; — Bret, mort-né; — 4, Louis Guesnard, vigneron, 71 ans, rue de la Visitation; — 5, François Claude, limonadier, 48 ans, rue de la Maréchalerie; — Henri-Eugène Pannier, 9 mois, rue St-Nicolas; — Marie Ronillet, 67 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 6, Anne Mignon, journalière, 64 ans, femme Marchand, rue du Petit-Pré; — 7, Adalbert-François-Charles Vacquier, officier de cavalerie, 36 ans, rue du Temple; — Anne Lussion, buandière, veuve Lechalebert, à l'Hôpital; — 8, Pierre Thomazeau, tailleur de pierres, 53 ans, Grand'Rue; — 9, Severe-Mathieu Archard, propriétaire, place Saint-Pierre; — 10, Pierre-Jean Carré, propriétaire, 86 ans, rue Saint-Nicolas; — Rosalie Salmon, 68 ans, veuve Couet, rue Dacier; — Rosalie Peant, jardinière, veuve Faisan, 69 ans, à l'Hôpital; — 11, Léontine Faneteau, 6 ans, rue du Portail-Louis; — Henri-Etienne Gabiller, 18 mois, au Petit-Puy; — 12, Jean David, 76 ans, à la Croix-Verte; — 13, Marie Baranger, journalière, 65 ans, veuve Rousseau, à l'Hôpital; — Madeleine Gennard, journalière, 70 ans, femme Legeay, à l'Hôpital; — 14, Renée Barbier, journalière, 58 ans, femme Belliard, à l'Hôpital; — Rosalie Philoche, 69 ans, femme Bauer, à l'Hôpital; — 16, Jeanne Boissard, propriétaire, 73 ans, veuve Deniau, rue de l'Hôtel-de-Ville.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT FINANCIER.

Les dividendes du mois de décembre ont été réglés à raison de 18 %. Le mois de janvier sera réglé aux mêmes conditions. Les mois d'hiver produiront les mêmes avantages; nous engageons les capitalistes qui désireront y participer à envoyer leurs fonds disponibles avant le 2 février.

Les bénéfices produits sont calculés à partir du jour du versement. Envoyer les fonds à la Société du Crédit financier, 7, rue de la Bourse, à Paris, par lettres chargées au chemin de fer. Dans les villes où la Banque de France a des succursales, déposer au crédit de MM. E. Pégot-Ogier et C^o, banquiers, rue de la Bourse, 7.

On accepte les titres au cours moyen du jour.

GRIPPE.

On lit dans le N^o 30 du tome 5 de l'*Union médicale* les observations suivantes :

« La maladie réquante n'a aucune gravité; le repos au lit ou dans une chambre chaude, une infusion émoliente et un béchique convenable, tel est le traitement simple à suivre. Au nombre de ces béchiques il convient de mettre au premier rang, par ordre d'ancienneté et d'efficacité, la *Pâte de Regnauld aîné*. Il n'est pas de préparation plus inoffensive et mieux appropriée aux exigences de l'épidémie actuelle. Elle calme les quintes fatigantes de toux, adoucit la poitrine et facilite l'expectoration. Son usage est généralement prescrit par les praticiens les plus célèbres. »

M. LÉON CAZEAUX, CHIRURGIEN-DENTISTE, a l'honneur d'informer ses clients qu'il sera à Saumur jeudi et vendredi 28 et 29 janvier, hôtel Budan. (51)

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Sans doute, signor capitaine, reprit le doge, tels sont les sentiments du sénat et de tous ceux qui tiennent au gouvernement de la république. — Je n'en ai jamais douté, Monseigneur, mais je suis heureux de vous entendre exprimer vous-même l'opinion que j'avais à cet égard.

Puis, prenant des mains de Bianca la déclaration qu'elle avait écrite :

— Veuillez jeter un coup-d'œil sur cette pièce, Monseigneur, et vous n'hésitez pas, j'en suis sûr, à rendre immédiatement la liberté à un homme dont la mort eût été deux fois honteuse pour Venise, car cet homme, c'est Carmagnola, mon maître, Carmagnola le grand capitaine, qui a doublé la gloire et la puissance de la république, Carmagnola, innocent du crime dont on l'accuse.

Le pauvre Bramante avait le cœur si plein de son sujet, que sa parole montait à la hauteur de ses sentiments et devenait éloquente.

— Donnez, dit le doge en dissimulant sous un calme profond l'impression que devaient lui causer ces paroles.

Il prit le papier et le parcourut d'un coup-d'œil; puis, après l'avoir lu :

— Quoi! dit-il en fixant un regard curieux sur Bianca, la signora serait la fille du duc Visconti? — Oui, seigneur doge, répondit la jeune fille d'une voix émue, la

fille de Visconti, dont on a fait l'instrument d'une trahison indigne, la fille de Visconti qui tombe à vos genoux pour vous supplier de rendre la liberté à un innocent.

Elle se jeta en effet aux pieds du doge, qui s'empressa de la relever.

— Calmez-vous, Signora, lui dit-il avec une expression pleine de douceur, l'innocence de Carmagnola me paraît prouvée par l'explication que contient cet écrit, mais l'importance du prisonnier, l'injustice même dont il a été victime me commandent, dans son propre intérêt d'apporter dans cette affaire une extrême prudence et de n'exposer cette preuve au sénat réuni qu'après avoir ramené à sa cause les membres les plus influents du conseil des Dix, que je verrai séparément à cet effet. — Oh! Seigneur! vous me rendez la vie! s'écria la jeune fille en baisant la main du vieillard.

En ce moment, un valet parut et annonça messer Ugo Simonetta, procureur de la seigneurie de Venise.

— C'est l'ennemi juré de Carmagnola, c'est lui qui a tout fait! s'écria Bramante. Oh! pardon, Monseigneur, reprit-il en s'inclinant; je pense toujours si haut que je n'ai de secrets pour personne. Mais, que voulez-vous, à ce nom je n'ai pu m'empêcher de frémir; car cet homme est un infâme dont je vous conseille de vous méfier. —

Je le connais, répondit le doge en jetant à Bramante un regard significatif, seule marque d'approbation qu'il osât donner aux paroles du capitaine.

Le procureur entra.

— Altesse, dit-il au doge après l'avoir salué avec une déférence hautaine, je viens vous demander le nom et le nombre des milices qui devront veiller cette nuit à la porte du cachot du comte de Carmagnola et se rassembler à midi sur la place de Saint-Marc. — Je n'ai aucun ordre à donner à cet égard, messer Ugo, répondit le doge, car l'exécution du comte de Carmagnola n'aura pas lieu demain à midi. — Et quelle est la cause de ce retard? demanda vivement le procureur. — La voici, répondit le doge en lui donnant à lire la déclaration de Bianca.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 24 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 68 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 94 40.

BOURSE DU 22 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 69 15.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 94 50.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, successeur de M. Dion.

A VENDRE

Par adjudication volontaire, En l'étude et par le ministère de M^e CLOUARD, notaire à Saumur, Le dimanche 31 janvier 1858, à midi, LES BIENS IMMEUBLES

Ci-après :

1^o Une MAISON, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levéés, avec toutes ses dépendances, cour et terre; le tout contenant ensemble 16 ares 65 centiares;

2^o Trente-huit ares 50 centiares de terre, afflée de rangées de vigne, d'arbres fruitiers et d'étaux, au canton du Port-Feuillet, commune de Saint-Lambert;

3^o Huit ares 53 centiares de pré, du côté de la Loire, au même lieu;

4^o Un hectare 30 ares 62 centiares de pré, dans le Pré-de-l'Ardoise, même commune de Saint-Lambert.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser aux époux GUICHARD-ORY, fermiers à Meigné, commune de Brézé;

Et à M^e CLOUARD, notaire à Saumur, rue d'Orléans, successeur de M. Dion. (32)

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN MORCEAU DE VIGNE,

Contenant 55 ares,

Situé au clos Dinan ou Vau-Langlais, commune de Bagnaux, joignant au midi le sieur Tempier, au couchant le sieur Lebrun, au nord M^{me} veuve Vételay.

L'adjudication s'en fera le dimanche 24 janvier 1858, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

S'adresser à M. DELAUNAY-VALIENNE, propriétaire à Saumur, ou audit M^e DUTERME. (697)

A VENDRE

De gré à gré et par lots,

UNE MAISON

ET 2 HECTARES 77 ARES DE TERRE, Situés à la Croix-Verte,

Commune de Saint-Lambert-des-Levéés, et exploités par le sieur Peltier.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LEROUX, notaire à Saumur, chargé de la vente.

Il sera accordé les plus grandes facilités pour les paiements. (13)

A LOUER

PORTION DE MAISON,

AU PONT-FOUCHARD.

S'adresser à M. BINEAU, marchand de bois. (46)

A LOUER

BOUTIQUE

ET PORTION DE MAISON,

Rue de la Comédie, 11.

S'adresser à M. NANCEUX. (47)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Une PROPRIÉTÉ, située à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, au couchant par celle de M^{me} HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Preuil, près Doué, ou audit M^e LEROUX. (684)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Royale,

Appartenant à M. Rousteaux-Poitou, Consistant en boutique, arrière-boutique, deux chambres au premier étage, deux chambres au second étage, greniers, cave, magasin, petite cour, pompe dans la cour, et joignant d'un côté la maison de M. Marquet, d'autre côté celle de M^{me} veuve Vaslin.

S'adresser audit M^e LEROUX. (34)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 31 janvier 1858, à midi, En l'étude et par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, des biens ci-après, dépendant des successions des époux Couet-Salmon, savoir :

• Une MAISON, avec cour, à Saumur, rue du Petit-Pré, occupée par le sieur Adolphe Frenzel.

• Une MAISON, avec jardin, à Dampierre, rue Morin, occupée par le sieur Vincent Barbier.

S'adresser audit notaire. (29)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

LA FERME

de la

DEROUETTERIE,

Située dans la commune de Vivy,

Actuellement exploitée par le sieur Brossellier,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, prés et bois; le tout d'une contenance de 12 hectares 83 ares 85 centiares.

S'adresser, pour voir les lieux, au sieur Brossellier, fermier, et, pour traiter, audit M^e LEROUX.

On donnera toutes facilités pour les paiements. (12)

A LOUER

Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, ou à M. LINACIER, à Saumur. (646)

Etude de M^e TOUCHALBAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

FONDS A PLACER

Sur hypothèque.

A CEDER

De suite,

Pour cause de maladie,

Aux conditions les plus avantageuses,

Une ÉTUDE DE NOTAIRE, dans l'arrondissement de Baugé, d'un produit de 3,500 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. MARTEAU, ancien notaire à Baugé, soit à M^e BAUDRY, notaire au Lude. (7)

M. GIRARD FILS,

Fournisseur du chauffage et de l'éclairage de l'École impériale de cavalerie,

Préviens qu'il a un très-bel assortiment de bois de chauffage, tel que : bois de chêne, frêne et ormeau et bois sans écorce à 11 fr. le stère, rendu à domicile; — fagots de chêne de 25 fr. à 70 fr. le cent; — charbon de bois de 10 à 12 fr. les cent kilos. — Il joint aussi à son magasin, du charbon de terre Cardiff Merthyr, anglais, 1^o qualité; — charniers pour les vignes en châtaignier de 4, 5 et 6 pieds de longueur et de très-beaux rais pour voitures. (37)

A LOUER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES, Pour la Saint-Jean 1858,

MAISON

De belle apparence avec servitudes nombreuses et commodes,

Occupée par M. Mefray, maréchal-ferrant et autres, et située à Saumur, rue du Portail-Louis, n^o 38, à laquelle maison on ferait, au besoin, une devanture de boutique ou autres modifications nécessaires.

S'adresser, pour voir les lieux, audit sieur MEFRAY, locataire sortant;

Et, pour traiter, à M. TIERCELIN, vétérinaire, à Saumur, même rue.

10^e ANNÉE.

CLASSE DE 1857.

10^e ANNÉE.

LA MUTUELLE,

COMPAGNIE D'ASSURANCE POUR L'EXONÉRATION DU SERVICE MILITAIRE.

Bourse commune entre tous les co-intéressés et pour toute la France; le meilleur mode d'engagement qui convienne aujourd'hui d'après les dispositions du gouvernement.

Avantages reconnus et toutes garanties désirables.

Les mises sont facultatives et les fonds versés en mains tierces au choix du souscripteur.

Pour traiter, s'adresser à M. E. BOUILLAU, directeur de la Compagnie d'assurance pour l'arrondissement de Saumur, rue des Boires, à Saumur.

EXPOSITION
UNIVERSELLE
1855

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIX
2 fr. 50 le flacon.
1 fr. 50 le 1/2 fl.

Cette Eau dentifrice hygiénique, approuvée par les Médecins et Dentistes, préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie; les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine. Parfum délicieux. — Pharmacie PHILIPPE, rue Saint-Martin, 125, à Paris. (Déposé.)
Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiff' parf., rue d'Orléans.

GRAND AVANTAGE.

En envoyant un mandat de dix francs sur la poste à MM. LAVOISIER, MAZADE et C^o, 156, rue Montmartre, à Paris, on aura droit à un abonnement d'un an au journal la France et à trois billets de Loterie, dont deux de la Loterie du Vase d'Argent et un de la Loterie de Notre-Dame-de-Melun. Les lots à gagner sont de 20,000 fr., 40,000 fr., etc., etc.
Le journal la France est dans sa deuxième année; il paraît une fois par semaine, format des grands journaux, contient les nouvelles diverses les plus intéressantes de Paris, de la province et de l'étranger; les cours des marchandises françaises et étrangères, et donne des feuilletons très-intéressants (Affranchir). (41)